SACO

Service d'assainissement collectif et non collectif
du canton de l'Oisans et de la Basse Romanche

Rapport Prix et Qualité du Service (RPQS)

2019

Sommaire

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. Caractéristiques du service

1. Le territoire et le service
- 1.1 Le territoire p4
- 1.2 Le service p5

2. Le mode de gestion du service p8

3. Le système d'assainissement
- 3.1 Les réseaux p9
- 3.2 Les unités de traitement p11

II. Volet financier

1. Budget et dette
- 1.1 Budget 2019 p16
- 1.2 État de la dette au 31/12/2019 p17

2. Modalités de la tarification
- 2.1 Tarifs pratiqués en 2019 p18
- 2.2 Recettes d'exploitation p19
- 2.3 Volumes facturés p19

3. Financement p20

La participation à l'assainissement collectif (PAC)

4. L'investissement en 2019 p22
- 4.1 Travaux et Études p23
- 4.2 Amortissements p24

5. Programme prévisionnel de travaux 2020 p24

III. Indicateurs de performance

1. Auto surveillance des stations d'épuration p25

2. Auto surveillance des réseaux d'assainissement p33

3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et transit p35

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I. Caractéristiques du service

1. Création et mode de gestion du service p37

2. Missions et actions du SPANC p38

3. Projection 2019 p39

II. Volet financier

1. Budget 2019 p40

2. État de la dette au 31/12/2019 p40

III. Indicateurs de performance

1. Contrôles 2019 p41

2. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif p41

3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif p42

Annexes p43

Préambule

Le SACO a été créé le **13 mars 1991**, afin de permettre la mise en œuvre du réseau de transit intercommunal et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées : Aquavallées (Bourg d'Oisans) d'une capacité de 86 000 Equivalents Habitants et ses réseaux associés répartis sur 11 communes.

Cette station d'épuration a été mise en service en 1995. Depuis les extensions, rénovations des réseaux de collecte et de transit ainsi que la création de petites stations d'épuration autonomes sont autant de travaux d'amélioration qui ont été programmés et réalisés en partenariat avec les communes membres.

Depuis le 1er avril 2012, le syndicat est doté de la compétence intégrale en matière d'assainissement collectif et partielle pour l'assainissement non collectif.

Basé sur le schéma directeur d'assainissement réalisé entre 2008 et 2010, un programme de 46 M€ de travaux sur 15 ans a été retenu pour continuer à moderniser nos réseaux et répondre aux nouvelles exigences environnementales en matière de gestion des eaux. Seules, les communes ne peuvent l'assumer, solidairement, elles ont décidé de mutualiser les moyens en confiant la totalité de la compétence assainissement collectif à la Régie du SACO.

Les investissements sur les équipements d'assainissement et les frais d'exploitation du service sont couverts par les redevances d'assainissement qui sont collectées sur la facture d'eau directement auprès des usagers.

Depuis le 1er juillet 2014, les communes de Séchilienne t St Barthélémy de Séchilienne ne font plus partie du SACO, ayant été intégrées à la Métro suite à la fusion le 1er janvier 2014 entre la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et les communautés de communes du Sud Grenoblois et du balcon Sud de Chartreuse, créant un nouvel établissement public.

La compétence assainissement collectif et non collectif de la régie d'assainissement collectif et non collectif, relatif aux communes de ST Barthélémy de Séchilienne et Séchilienne, a été transférée à l'EPCI Grenoble Alpes Métropole au 1er juillet 2014.

Les principaux travaux portent sur la mise en séparatif des réseaux afin d'éviter des apports d'eaux claires parasites à la station d'épuration, le renouvellement de nos équipements de pompage pour assurer le transit des effluents jusqu'au lieu de traitement afin de sécuriser cet acheminement sans rejet dans le milieu naturel et le développement de petites unités de traitement autonome dans les secteurs isolés de montagne.

La coordination avec les communes restées compétentes sur les autres réseaux est une priorité pour le SACO, afin de planifier et d'agir en concertation lors de travaux de réseaux souterrains.

Les deux grosses unités de traitement des eaux usées permettent également d'assurer de manière conforme à la réglementation les eaux usées des populations permanentes et touristiques de notre territoire soumis à de fortes variations saisonnières.

Plus isolément, les accompagnements proposés par le SACO sur l'assainissement non collectif permettent aux propriétaires d'obtenir des prescriptions techniques de qualité, adaptées à notre territoire de montagne, ainsi que des aides financières.

Ainsi la station d'épuration Aquavallées permet de traiter une capacité de 86 000 EH dans le respect des normes environnementales en vigueur, notamment pour le traitement de l'azote et du phosphore. Ce nouvel équipement été inauguré le 06 décembre 2019. Les travaux de modernisation d'Aquavallées engagés en 2017 se poursuivent avec efficacité et sont à ce jour conformes aux prévisions économiques et de délais.

I Caractéristiques du service
1. Le territoire et le service

1.1 Le territoire

En 2019, le territoire de la Régie du SACO était composé de 20 collectivités :

Allemond, Auris en Oisans, Besse en Oisans, Bourg d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, La Garde en Oisans, Livet et Gavet, Le Freney d'Oisans, les 2 Alpes (Mont de Lans, Venosc), Mizoën, Ornon, Oulles, Oz en Oisans, St Christophe en Oisans, Vaujany, Villard Notre Dame, Villard Reculas, Villard Reymond, et la Morte dont 10 raccordées à la station d'épuration Aquavallées.

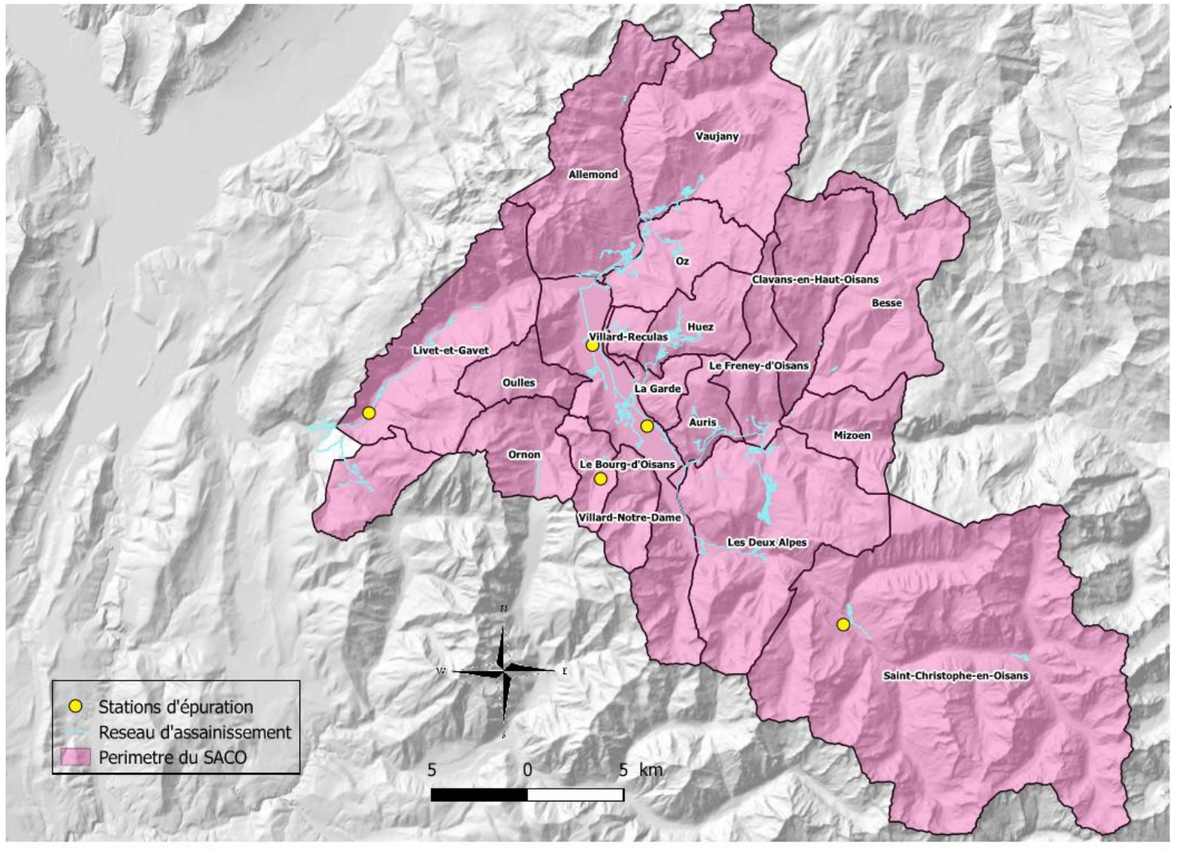

SITUATION GÉNÉRALE DES RÉSEAUX SUR LE TERRITOIRE DU SACO

I Caractéristiques du service
1. Le territoire et le service

1.2 Le service

Organigramme

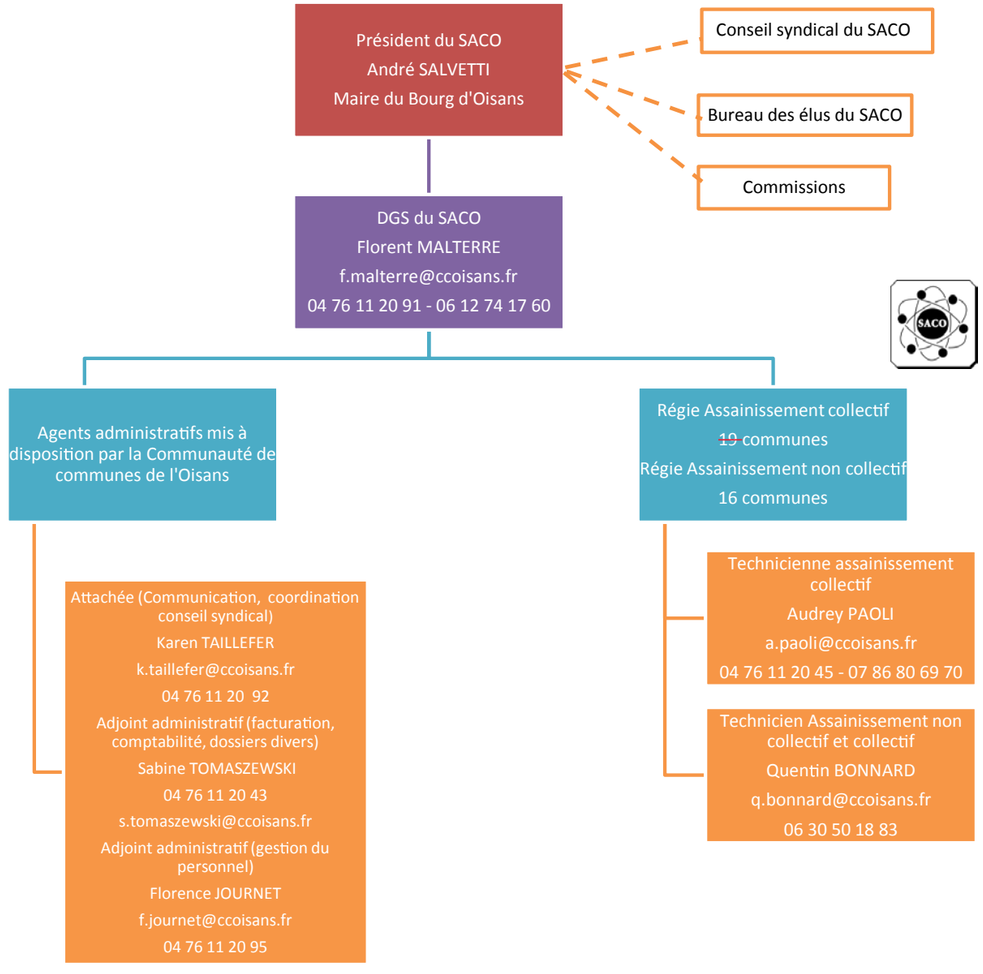

Le conseil syndical

Le SACO est dirigé par le conseil syndical.

En 2019 le conseil syndical est composé de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre, soit 42 membres titulaires et 42 membres suppléants. Les délégués sont élus au sein des conseils municipaux.

I Caractéristiques du service
1. Le territoire et le service

1.2 Le service

Commune	Délégation	Nom	Prénom
ALLEMONT	Titulaire	GUILLOT	Aimé
	Titulaire	DUSSERT	Jacques
	Suppléant	PELLISSIER	Laurent
	Suppléant	VIARD	Richard
AURIS	Titulaire	VEYRAT	Jean-Michel
	Titulaire	PORTE	Didier
	Suppléant	VIEUX ROCHAZ	Jean-Louis
	Suppléant	GARDENT	Francis
BESSE	Titulaire	OUGIER	Jean-Rémy
	Titulaire	PIGNATARO	Daniel
	Suppléant	HUSTACHE	Raymond
	Suppléant	BUFFIN	Sandrine
BOURG D'OISANS	Titulaire	SALVETTI	André
	Titulaire	NALLET	Boris
	Suppléant	CARREL	Camille
	Suppléant	PICCA	Anaïs
CLAVANS	Titulaire	LAVAUDANT	Jean
	Titulaire	BELLAVIA	Jean-Baptiste
	Suppléant	GARNIER	Gilbert
	Suppléant	REYMOND	Jacqueline
LES 2 ALPES	Titulaire	BALME	Pierre
	Titulaire	SAUVEBOIS	Stéphane
	Titulaire	GIRAUD	Laurent
	Titulaire	DEVAUX	Jean-Pierre
	Suppléant	POIROT	Fabien
	Suppléant	CHARREL	Romain
	Suppléant	GUIGNARD	Thierry
	Suppléant	BOURGEAT	Delphine
LE FRENEY	Titulaire	PICHOUD	Christian
	Titulaire	VEYRAT	Robert
	Suppléant	GARNOT	Pascal
	Suppléant	HOSTACHE	Jean-Claude
LA GARDE	Titulaire	PEIX	Gilles
	Titulaire	LE CHATELIER	Baudouin
	Suppléant	CHALVIN	Agnes
	Suppléant	CHALVIN	Jean
HUEZ	Titulaire	FRANCE	Daniel
	Titulaire	DELAGE	Denis
	Suppléant	CHIAUDANO	Yves
	Suppléant	GLENAT	Gilles
LIVET ET GAVET	Titulaire	DUPONT	Gilbert
	Titulaire	LIBERA	Robin
	Suppléant		
	Suppléant	PRAT	Jennifer
MIZOEN	Titulaire	MICHEL	Bernard
	Titulaire	GIRAUD	Roger
	Suppléant	BERARD	Guy
	Suppléant	VIN	Daniel
ORNON	Titulaire	ARLOT	Serge
	Titulaire	RUINAT	Marcel
	Suppléant	BOCQUERAZ	Andrée
	Suppléant	FAURE	Morgan
OULLES	Titulaire	GIRARD	Stéphane
	Titulaire	NICOLUSSI	Maurice
	Suppléant	CORRENOZ	Clotilde
	Suppléant	JORCIN	Michel
OZ	Titulaire	LE QUANG	Chrystel
	Titulaire	BEURRIER	Albert
	Suppléant	PASSOUD	René
	Suppléant	VIGLINO	René
SAINT CHRISTOPHE	Titulaire	HOLLEVILLE	Patrick
	Titulaire	RODERON	André
	Suppléant	TURC	Christian
	Suppléant	TURC GAVET	Yves
VAUJANY	Titulaire	GIEU	Antoine
	Titulaire	JOUANS	Jacques
	Suppléant	AVEQUE	Bruno
	Suppléant	MULLER	Nicolas
VILLARD NOTRE DAME	Titulaire	BRUN	Thierry
	Titulaire	BROCHEMIN	Stéphane
	Suppléant	BRUN	Philippe
	Suppléant	ENJALBERT	Martine
VILLARD RECULAS	Titulaire	RICHARD	Julien
	Titulaire	BARLERIN	francis
	Suppléant	SCHOLTE	Clara
	Suppléant	FABVIER	Emmanuel
VILLARD REYMOND	Titulaire	THEYSSET	Chantal
	Titulaire	CANET	Nicolas
	Suppléant	CHABERT	Patrick
	Suppléant	CARRE	Alain
LA MORTE	Titulaire	MASLO	Raymond
	Titulaire	VINCENT	Yann
	Suppléant	BARBAZANGES	Pierre-François
	Suppléant	BIGNOTTI	Guillaume

Le conseil syndical peut se réunir dans toutes les communes membres sur invitation.

L'ordre du jour est fixé par le président. Il est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I Caractéristiques du service
1. Le territoire et le service

Le bureau

Les membres du bureau sont élus, parmi les délégués titulaires, par le conseil syndical conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2019, le bureau est composé du Président du SACO et de quatre Vice-présidents.

Le conseil syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau, comme par exemple passer des contrats d'assurance, régler les frais et honoraires d'avocats et notaires... Le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil syndical, lors de chaque réunion du conseil syndical. A ses côtés, les Vice-présidents font également partie de cet organe d'orientation et de concertation, l'objectif étant de parvenir à plus de rapidité opérationnelle et d'efficacité dans la prise de décision.

André SALVETTI
Président

Albert BEURRIER
Vice-Président

Patrick HOLLEVILLE
Vice-Président

Gilbert DUPONT
Vice-Président

Daniel FRANCE
Vice-Président

Les différentes commissions

Des commissions thématiques sont constituées.
Les attributions des commissions sont multiples :

- Le travail sur les différentes thématiques
- La constitution de comité de suivi plus restreint pour un travail plus détaillé
- La proposition d'orientations au bureau du SACO qui transmettra au conseil syndical

Commission n°1
Finance

Gestion de la dette, tarification de l'assainissement collectif et gestion des conventions de facturation, analyse budgétaire

Commission n°2
Travaux

Programmation et suivi des investissements en matière d'assainissement collectif sur le territoire

Année	Commissions	Bureau	Conseil syndical	CAO
2016	2	4	3	5
2017	2	4	4	6
2018	2	5	5	4
2019	2	6	6	3

I

Caractéristiques du service
2. Mode de gestion du service

Depuis le 01 janvier 2018, le contrat d'assistance technique à l'exploitation des réseaux de collecte, transit et des unités de traitement est assuré par SUEZ EAU France :

- Stations d'épurations : Gestion, entretien et renouvellement des équipements – suivi d'autosurveillance réglementaire et respect des normes de rejet.
- Poste de relevage et de refoulement : contrôles, entretien et renouvellement des équipements – suivi d'autosurveillance réglementaire
- Réseaux de transit et réseaux de collecte : Gestion et entretien des réseaux sur l'ensemble du territoire – enquêtes de réseaux – recherche de casses, mauvais branchement, problème d'étanchéité, entrée d'eaux claires parasites à l'aide de colorant, hydrozoom, passage caméra et tests à la fumée.
- Contrôle de conformité sur les systèmes d'assainissement collectif et non collectif lors des ventes ou cession de biens.
- Aide au suivi de chantier des réseaux et station d'épuration dès le stade des études.

Montant du marché lot 1 assainissement collectif (montant forfaitaire) :

2019 : 1 618 015.98 € HT

Notification – 1er janvier 2018

Fin du marché – 31 décembre 2019

I

Caractéristiques du service
3. Le système d'assainissement

3.1 Les réseaux

Leur rôle : Collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et les acheminer jusqu'aux réseaux de transport et à la station d'épuration.

Les réseaux unitaires de collecte

Dans les réseaux unitaires, eaux usées et eaux pluviales sont regroupées.

Ce système est le plus ancien. Il présente l'inconvénient de court-circuiter une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration et minorent ses performances épuratoires.

Les réseaux séparatifs de collecte

Les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux pluviales dans un réseau différent. En temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être court-circuitées et vont toutes en station d'épuration.

Les réseaux de transit

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à la station d'épuration.

Le traitement des eaux usées

pour rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation.

QUELQUES CHIFFRES EN 2019 :

Réseaux unitaires : **44 km**

Réseaux eaux usées : **263 km**

Postes de refoulement : **51**

Les enquêtes réalisées en 2019

85 ont été réalisées par l'exploitant en collaboration avec le SACO sur l'ensemble des 20 communes du territoire.

Objectifs :

- Localiser et supprimer les entrées d'eaux claires parasites permanentes (ou non permanentes) appelées les ECP afin d'optimiser le traitement
- Détecter les interconnexions et mauvais branchements entre les réseaux eaux usées et eaux pluviales.
- Entretenir les réseaux existants avec la reprise de regards et/ou de conduites
- Protection de l'environnement et du milieu récepteur

Les raccordements à l'assainissement collectif

Conformément à l'article L1331-1 du code de la santé publique, est obligatoire le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage. Dans le cas de la mise en service d'un nouvel égout, les propriétaires disposent d'un délai de deux ans à compter de la date de mise en service de l'assainissement collectif pour réaliser ce raccordement.

En 2019, il y a eu 17 demandes de raccordement sur les communes du SACO.

Nombre de contrôles de raccordement pour vente ou succession en 2019 :

Linéaire de curage réalisé en 2019 : **34 230 ml**

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Caractéristiques du service
3. Le système d'assainissement
I

3.2 Les unités de traitement

1- Aquavallées – Le Bourg d'Oisans – 61 667 EH

Construite en 1992 et mise en service en 1995 – type biofiltration

Caractéristiques Aquavallées

Capacité de traitement	61 667 EH
Charge organique	3 700 kg/j de DBO5 *
Charge hydraulique	12 900 m³/j par temps sec et 15 260 m³/j par temps de pluie
Débit de pointe	1 250 m³/h
Débit de référence	15 260 m³/j
Type de traitement - filière eau	Biofiltration
Type de traitement - filière boues	Epaississement - déhydratation - chaulage - centrifugation

La filière eau

Un traitement des eaux adapté aux importantes variations de charges

Elle est composée d'un poste de relevage des eaux permettant la mise l'élévation du niveau de l'eau pour démarrage du traitement. L'effluent passe ensuite au travers d'un dégrilleur permettant l'élimination des déchets de grosse taille (pierres, lingettes, serviettes hygiéniques...). Les eaux transitent ensuite dans le premier ouvrage de prétraitement : le déssableur/dégraisseur, là les sables se déposent au fond et un racleur récupère les graisses remontées en surface grâce à l'air insufflé dans le bassin. En sortant de cet ouvrage, les eaux passent à nouveau au travers d'un dégrilleur plus fin appelé tamis.

Lors du procédé physico-chimique de coagulation, les éléments invisibles à l'œil nu forment des boues qui décantent par gravité après agitation dans le décanteur lamellaire. Cette étape permet la séparation des boues et des effluents. Le traitement biologique est fait via la biofiltration avant rejet des eaux au milieu naturel à la Romanche.

La filière boues

Un traitement des boues avec valorisation agricole

Stockage dans l'épaississeur -> déshydratation par centrifugeuse -> chaulage -> stockage des boues déshydratées et évacuation vers un site de compostage.

La filière désodorisation

Indispensable pour l'environnement du site

Ventilation de l'ensemble du site 28 000 m3/h – désodorisation sur 3 tours de lavage par acide sulfurique, eau de javel et soude et rejet à l'atmosphère.

Normes de rejet aquavallées

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement minimum (%)	Concentration rédhibitoire en mg/L
DBO5	25	Et	80	50
DCO	125	Et	75	250
MES	35	Et	90	85

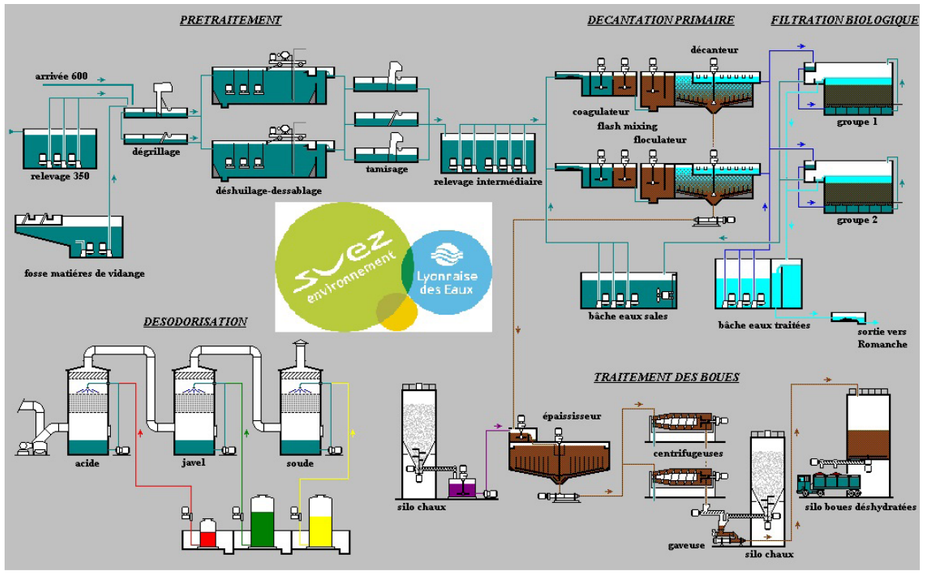

Une campagne est réalisée tous les 2 ans.

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche inscrite dans la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre de l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autres part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (micropolluants).

Les actions menées en 2010 ont permis d'identifier les micropolluants présents en quantité significative et permis de supprimer de la liste ceux qui étaient peu ou pas quantifiés dans les rejets aqueux. L'analyse des résultats permet de conclure que les agglomérations d'assainissement émettent de façon non négligeable et parfois significative, vers les milieux aquatiques, des substances dangereuses au sens de la Directive Cadre sur l'eau. Il faut rappeler que les stations d'épuration ne sont pas conçues pour éliminer ou réduire les concentrations en micropolluants dans les eaux traitées et que le transfert dans les boues n'est pas une solution environnementale acceptable. Ainsi la réduction en amont de la station est la solution à mettre en œuvre. Cette phase passe par un diagnostic amont

La surveillance sur les micropolluants porte uniquement sur les systèmes d'assainissement de plus de 600 kg de DBO5/j. Elle fait suite à la campagne RSDE1 réalisée entre 2012 et 2015.

6 campagnes de surveillance au cours de l'année 2018 sur les eaux entrantes et sortantes de l'usine. Liste de 96 substances sur les eaux brutes et traitées : **Prochaine campagne en 2020**.

2- Basse Romanche – Gavet – 9 400 EH

Construite en 2014 et mise en service en juillet 2015 – Type biologique

La station d'épuration de Basse Romanche a vocation d'épurer les eaux usées domestiques sur les réseaux amont et aval séparatifs et unitaires sur les communes de Livet-Gavet, Séchilienne, St Barthélémy de Séchilienne et La Morte avant de les rejeter dans la Romanche.

Le traitement des effluents par procédé biologique permet de dégrader de manière considérable la matière organique.

Le traitement se fait en trois étapes distinctes. Après le dégrillage (suppression des matières grossières présentes), les eaux usées sont « prétraitées », c'est-à-dire débarrassées de leurs huiles et autre matières en suspension. Vient ensuite l'étape de « traitement biologique » qui consiste à éliminer la pollution dissoute. Enfin la troisième étape consiste à valoriser les boues extraites des eaux épurées.

Normes de rejets Basse Romanche

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement minimum (%)
DBO5	25	Ou	94
DCO	125	Ou	84
MES	25	Ou	96
NTK	10	Ou	90
Pt			59

3- Les Granges – Saint-Christophe-en-Oisans – 450 EH

Construite en 2006 et Mise en service en 2014 – Procédé d'épuration Eparco

Cette station d'épuration de type EPARCO fut construite en 2006 et mise en eau en juin 2014 après une vaste campagne de suppression des eaux parasites en 2013 et 2014 dans le réseau semi-séparatif de la commune. Les eaux usées sont prétraitées par l'intermédiaire d'une fosse toutes eaux puis traitées par un procédé de filtre épurateur compact de type EPARCO d'une surface de 240 m². Cet équipement se situe en contre bas du hameau des Granges, avec un rejet dans le Vénéon.

Normes de rejets Les Granges

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DCO	/	60%
DBO5	35 mg/l	60%
MES	/	50%

4- Le Couard – Le Bourg d'Oisans – 70 EH

Mise en service en 2005 – Type filtre planté de roseaux

Le secteur du Couard (Bourg d'Oisans) est assaini par un réseau intercommunal indépendant. Les effluents sont traités dans une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Le rejet se fait par pompage dans un ruisseau qui rejoint ensuite la Rive.

La mise en service de la station date de 2005 et sa capacité nominale est de 70 EH.

Normes de rejets STEP Le Couard

Prescription du rejet	Concentration en mg/L	Et/Ou	Concentration rédhibitoire en mg/L
DBO5	25	Et	50
DCO	125	Et	250
MES	35	Et	85
NTK	20	Et	-

5- Villard-Reymond – STEP Village – 75 EH

Mise en service en Novembre 2017 – Type filtres coco

Le village de Villard-Reymond est traité par une station d'épuration de type coco. Les eaux usées cheminent par deux fosses toutes eaux d'une capacité totale de 35 m3 puis sont dirigées vers trois filtres à support coco disposés en parallèle, de 25 équivalents habitants chacun (soit 75 EH au total). Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans le torrent situé en contrebas de la station d'épuration.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Caractéristiques du service
3. Le système d'assainissement I

Normes de rejets STEP Villard-Reymond

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%

6- Villard-Reymond – STEP Villaret – 20 EH

Mise en service en Juin 2018 – Type filtres coco

Le hameau du Villaret, situé sur la commune de Villard-Reymond, est traité par une station d'épuration de type coco. Les eaux usées cheminent par une fosse toutes eaux d'une capacité de 10 m3 puis sont dirigées vers un filtre d'un dimensionnement de 20 équivalents habitants. Les eaux traitées sont ensuite infiltrées sur place, par l'intermédiaire d'un champ d'épandage d'une longueur totale d'infiltration de 40 mètres linéaires.

Normes de rejets STEP Villaret

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%

7- Les Deux Alpes – STEP Cuculet – 120 EH

Mise en service en septembre 2018 – Type disques biologiques

Le hameau de Cuculet, situé sur la commune des Deux Alpes, dispose depuis l'année 2018 de sa propre station d'épuration. Les eaux usées du hameau passent tout d'abord par un dégrilleur automatique et sont ensuite acheminées vers un décanteur primaire d'un volume de 30 m3. Les eaux prétraitées sont ensuite dirigées vers un système de traitement par disques biologiques d'une capacité de 120 Equivalents Habitants (EH). Les eaux ainsi traitées sont ensuite rejetées dans le ruisseau de la Pisse situé en contrebas du hameau.

Normes de rejets STEP Cuculet

Paramètres	Concentration en mg/L	Et/Ou	Rendement (%)
DBO5	35	OU	60%
DCO	-	-	60%
MES	-	-	50%

II Volet financier
1. Budget et Dette

1.1 Budget 2019

Financé par les usagers du service, les 20 collectivités du SACO et les financeurs publics (Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Isère), ce budget permet de faire face aux charges d'exploitation des réseaux et des traitements relatifs à l'assainissement collectif.

Les investissements d'extension de réseau de mise en séparatifs des réseaux et de création et/ou de modernisation de traitement d'eaux usées sont réalisés sur les bases des conclusions des schémas directeurs d'assainissement réalisés en 2010.

Ce budget prend en charge :

- La réalisation des investissements indispensables en matière d'assainissement collectif sur le territoire
- L'exploitation des réseaux et les traitements relatifs à l'assainissement collectif

Section exploitation équilibrée en recettes et dépenses : 6 276 055.02 €

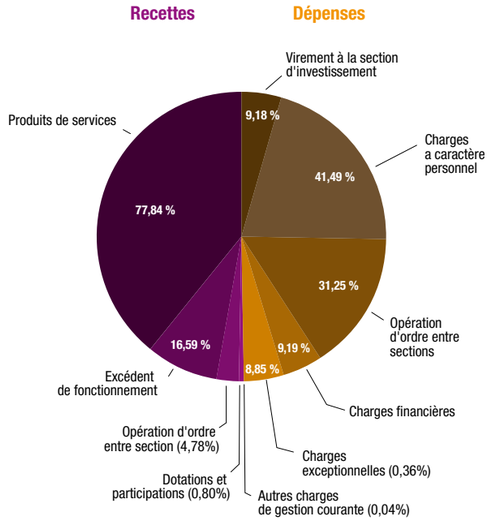

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses : 12 401 066.67 €

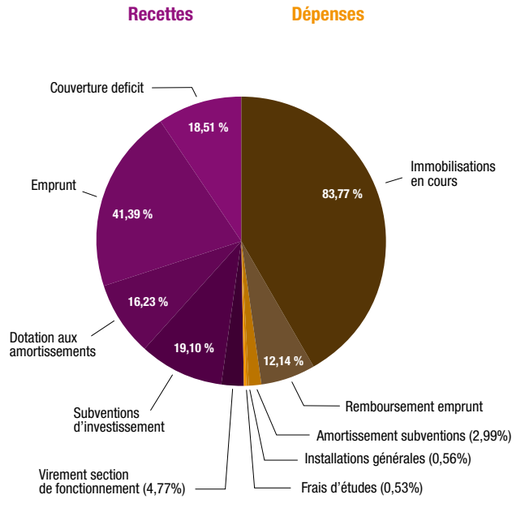

1 820 000 € dédiés au contrat annuel d'exploitation Lyonnaise des Eaux

576 359.51 € dédiés au remboursement des intérêts d'emprunts

100 000 € dédiés à l'étude du marché d'exploitation et l'analyse tarifaire – Profils Etudes

6 958 125.96 € dédiés aux travaux d'assainissement collectif

1 217 230.27 € dédiés au remboursement de la dette (capital)

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

II Volet financier
1. Budget et Dette

1.2 Etat de la dette (au 31/12/2019)

Répartition par nature de dette

Organisme prêteur	Date signature	Date 1er remboursement	Nominal	Type taux	Niveau taux	taux actuariel	Périodicité remboursement	CRD au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Annuité de l'exercice : Capital	Annuité de l'exercice : Intérêts
Caisse d'Epargne	13/02/06	25/04/12	691 497,74	F	3,45	3,70018	T	223 865,41	2,58	76 302,98	9 375,7
Caisse d'Epargne	18/10/10	25/02/12	725 015,35	F	3,21	3,4683	T	572 501,09	16,92	24 900,82	18 843,66
Caisse d'Epargne	15/10/10	25/04/12	123 063,58	F	2,63	3,28683	T	49 884,59	3,83	11 675,07	1 504,49
Caisse d'Epargne	25/10/11	25/05/12	500 000	F	4,57	5,00027	S	373 347,9	12,92	20 635,46	17 771,94
Caisse d'Epargne	12/07/12	25/01/13	1 300 000	F	5,25	5,40723	T	1 040 131,13	13,83	49 148,67	56 230,09
Caisse d'Epargne	14/11/13	25/01/14	2 000 000	F	3,95	4,011	T	1 656 413,54	15,33	77 758,33	67 357,43
DEXIA	15/12/99	01/03/11	693 643,03	R	4,08	2,39182	A	44 271,86	1,25	48 992,82	255,31
DEXIA	15/10/10	01/04/12	1 772 687,34	F	4,27	4,52109	T	1 436 226,35	16,83	56 192,29	63 706,38
Crédit Agricole	31/08/15	14/03/16	4 000 000	F	2,05	2,06129	S	3 620 528,13	21,75	129 079,07	76 208,79
SFIL	01/02/15	01/05/15	2 000 000	F	2,39	2,39	T	1 759 234,77	16,17	68 651,79	43 674,13
SFIL	24/12/14	01/05/15	1 938 474,86	F	4,35	4,99509	T	1 210 063,86	7,92	206 447,56	59 050,26
SFIL Lyon	15/07/18	01/11/18	3 000 000	F	1,64	1,652	T	2 968 238,26	19,67	31 761,74	12 436,66
SFIL	08/03/19	01/07/19	2 500 000	F	1,65	1,66125		2 459 420,38	24,33	40 579,62	22 603,98
SFIL	08/03/19	01/07/19	2 500 000	F	1,73	1,74162		2 468 057,75	29,33	31 942,25	23 718,57
TOTAL			**23 744 381,90**					**18 982 715,13**		**971 991,82**	**481 818,91**

Typologie de la répartition de l'encours

Paramètres	Indices sous-jacents	Indices zone euro
(A) **Taux fixe simple**	Nombre de produits	14
	% de l'encours	100,00%
	Montant en euros	20 385 051,07 €

II Volet financier
2. Modalité de la tarification

La **Part** de la **Collectivité** : est constituée d'une part fixe annuelle (ou abonnement) et d'une part proportionnelle au volume d'eau consommée. Celles-ci sont recalculées chaque année afin de tenir compte de l'évolution du coût du service. Elles permettent de recouvrer les coûts liés à la collecte et à l'épuration des eaux usées et de réaliser des investissements.

Néanmoins, les élus du SACO ont souhaité mettre en œuvre une tarification prospective qui permettra à coût constant de réaliser 46 M€ d'investissements, tout en assurant les opérations d'exploitation sur les quinze prochaines années et ainsi d'assurer une redevance stable sur les années à venir.

La **Part Taxes et Redevances** est constituée de la modernisation du réseau de collecte. Celle-ci est recouvrée auprès de tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement collectif et reversée à l'Agence de l'eau qui aide les collectivités, à travers des subventions, à réaliser des travaux d'amélioration de l'assainissement.

2.1 TARIFS PRATIQUES EN 2019

Usager	Année	Tarif consommation Assainissement /m³	Abonnement annuel Assainissement /an
Raccordé non traité (1)	2016	0,82 € HT	64,57 € HT
	2017	0,82 € HT	64,57 € HT
	2018	0,83 € HT	65,54 € HT
	2019	0,847 € HT	67,00 € HT
Raccordé traité (2)	2016	1,64 € HT	129,15 € HT
	2017	1,64 € HT	129,15 € HT
	2018	1,66 € HT	131,08 € HT
	2019	1,694 € HT	134,00 € HT

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m3) raccordé à une station d'épuration (collecté / traité)

	2017	2018	2019
Les prix sont ceux effectifs au :	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020
Collectivité	330,28€	337,28€	337,28€
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60€	18,60€	18,00€
TVA	34,89€	35,59€	35,53€
Total [€ TTC]	**383,77€**	**391,47€**	**390,81€**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3.25675 €/m³

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Volet financier
2. Modalité de la tarification
II

2.2 Recettes d'exploitation

Encaissement comptable 2019

	2017	2018	2019
Facturation du service aux abonnés (parts fixe et variable -avec redevances) et du traitement éventuel d'effluents importés d'autres services	5 244 513.58 € TTC 4 789 340.68 € HT	4 780 347.36 €TTC 4 415 068.3 € HT	5 342 382.79 € TTC 4 859 096.71 € HT
Autres prestations auprès des abonnés (PAC)	0	9 568.40 € HT	862 019.10 € HT
Subventions (section exploitation uniquement)	0	0	-
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	14 243.45 € HT	200 008.31 € HT	102 776.56 € HT
Contribution exceptionnelle du budget général	-	0	-
Autre : produits exceptionnels	218.98	0€	-
Prestation de service : Traitement de matière vidange / rachat matériel Aquavallées / Convention Métro grenoble traitement séchilienne	65 652.40 € TTC 59 684 € HT	91 910.00 € TTC 82 014.40 € HT	142 287.50 € TTC 128 753.90 € HT
TOTAL RECETTE EXPLOITATION	**5 258 976.01 € TTC 4 863 487.11 € HT**	**5 081 834.07 € TTC 4 706 659.42 € HT**	**6 449 465.95 € TTC 5 952 646.27 € HT**

2.3 Volumes facturés

	2017	2018*	2019 *
Total des volumes facturés [m³]	1 857 377	1 345 256	764 864 €

*données non complètes à ce jour (transmission par les gestionnaires eau potable)

*Irrécouvrables / Montant des abandons de créances 6 638.51 € HT

Taux de réclamations 0.01 %

3 La participation à l'assainissement collectif (PAC)

La PAC permet le financement de l'assainissement collectif qui est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Cette participation permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif. Ladite participation ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire que le propriétaire aurait eu à réaliser en l'absence de réseau public.

La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Elle reste cumulable avec le remboursement du coût des travaux de construction du branchement d'eaux usées.

Enfin, par souci d'équité entre les propriétaires des zones nouvellement desservies par un réseau de collecte des eaux usées, ils seront tous assujettis à la participation dès lors qu'il existe un immeuble productif d'eaux usées sur le terrain, qu'il s'agisse d'un immeuble neuf ou préexistant. Le conseil syndical a décidé cependant, de différencier constructions nouvelles et constructions existantes pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire et de prendre en compte la nature d'activité de l'immeuble.

Tarifs de la PAC applicables en 2019

Institution de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)		
Pour les constructions nouvelles		
CERFA 13406	Résidence principale, secondaire, vente ou location	20 € par m² de surface de plancher jusqu'à 170 m² (soit 3400 €) puis 25 € par m² supplémentaire
CERFA 13409	Résidence principale ou vente	30 € par m² de surface de plancher jusqu'à 3000 m² (soit 90 000 €) puis 5 € par m² supplémentaire
	Résidence secondaire ou location	35 € par m² de surface de plancher jusqu'à 3000 m² (soit 105 000 €) puis 5 € par m² supplémentaire
	Commerce, activités commerciales, bureaux, industries	15 € par m² de surface de plancher (sans plafond)
CERFA 13406 et 13409		
CERFA 13406 et 13409	Changement de destination	10 € par m² de surface de plancher sur la surface existante (sans plafond)
	Extension de surface	10 € par m² de surface de plancher sur la surface créée (sans plafond)
Pour les construction existantes non raccordées au réseau d'assainissement collectif		
Le Président rappelle que la demande de raccordement doit se faire auprès des services du SACO via le formulaire de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Ce formulaire ne prend pas en compte les demandes de permis de construire et les déclarations préalables. La surface de l'habitation ne peut dont être fournie aux services, la PAC dans ce cas sera applicable à un prix forfaitaire de 300 €..		

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Volet financier II
3. Financement

Nombre de permis de construire (PC) traités

	2015	2016	2017	2018	2019
ALLEMONT	10	9	8	10	12
AURIS EN OISANS	4	2	4	4	6
BESSE EN OISANS	2	1	3	2	1
BOURG D'OISANS	15	19	27	12	27
CLAVANS EN HAUT OISANS	0	0	0	0	4
HUEZ EN OISANS	18	17	35	18	17
LA GARDE EN OISANS	0	0	0	0	2
LIVET ET GAVET	0	0	2	3	1
LE FRENEY D OISANS	1	1	1	5	4
LES 2 ALPES	26	30	45	37	31
MIZOEN	0	1	1	0	2
ORNON	0	0	0	0	1
OULLES	0	0	1	0	1
OZ EN OISANS	4	5	4	4	4
ST CHRISTOPHE EN OISANS	0	1	0	1	4
VAUJANY	15	16	10	8	12
VILLARD NOTRE DAME	0	0	0	0	0
VILLARD RECULAS	2	9	4	7	7
VILLARD REYMOND	2	2	0	0	2
LA MORTE	5	1	4	3	4
TOTAL des PAC € HT	**104**	**114**	**148**	**114**	**138**

Nombre de permis de construire (PC) traités

II Volet financier
4. L'investissement en 2019

L'investissement en 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant des travaux payés (HT)	6 230 483,94 €	3 681 944,03 €	4 888 710,30 €	8 015 888,63 €	8 396 131 €
Montant des subventions (HT)	620 625,00 €	106 354 €	1 988 095,00 €	1 246 411 €	2 885 946 €
Montant des contributions du budget général (HT)	5 609 858,94 €	3 575 590,03 €	2 900 615,30 €	6 769 477,63 €	5 510 185 €

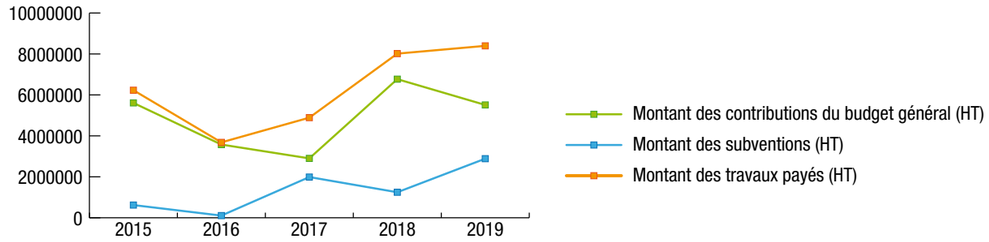

Auris les Certs

GR Chambon

Mizoen jardin

GR Chambon

Héliportage poutre du Ferrand

Poutre du ferrand

Travaux clavans

Volet financier
4. L'investissement en 2019
II

4.1 Les travaux et études payés en 2019

À Huez en Oisans :

Route du signal – travaux coordonnées dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage – études préliminaires et inspection caméra : **3 913.78 € H**

Sur les 13 communes raccordées au système Aquavallées et les 2 raccordées au système de BR :
Mise en place du diagnostic permanent études préliminaires : 6 650 € H

Aux 2 Alpes :

Démarrage de l'étude de faisabilité pour le raccordement du hameau des Travers : **4 050 € HT**

Etude pour la mise en séparatif du quartier de l'Eglise à Mont-de-Lans : **4 090,40 € HT**

Le Bourg d'Oisans :

Démarrage des études de faisabilité pour le raccordement du hameau des Morelles : **1 796.80 € HT**

Etudes pour la mise en séparatif des rues Béal de la Fontaine et St Jean : **3 360.33 €HT**

Raccordement montée du Belvédère : **36 898.51 € HT**

La Paute extension du réseau existant : **28 235 .42 € HT**

La Morte :

Etude d'impact sur le DO de la Morte : **8 395 € HT**

Livet et Gavet :

Etude de faisabilité pour la mise en séparatif et le raccordement du hameau de la salinière : **14 730.58 € HT**

Mizoen :

Raccordement aval transit en dessous des jardins – antenne du Ferrand : **188 786.95 € HT**

Ornon :

Mise en séparatif du hameau du Village : **175 429,17 € HT**

Etudes pour raccordement du Rivier d'Ornon : **1 018 € HT**

Mise en séparatif du hameau de la Grenonière : **10 265 € HT**

Station d'épuration du Guillard : **4 181,55 € HT**

Oulles :

Etudes pour mise en séparatif du centre village : **2 261,00 € HT**

Saint-Christophe-en-Oisans :

Station d'épuration de la Bérarde : **10 504,78 € HT**

Poste de refoulement de la Bérarde : **2 9 77,05 € HT**

TRAVAUX ENTRETIENS ANNUEL RESEAUX
sur les 20 communes du SACO pour un montant travaux de : 248 709.01 € HT (hors entretien)

Ornon - Mise en séparatif village

Poste de refoulement de Mizöen

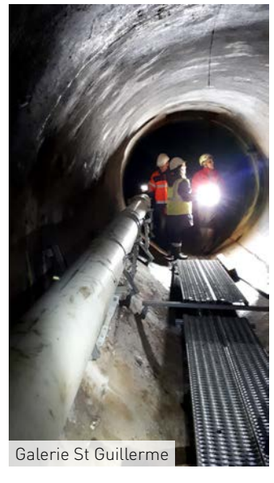
Galerie St Guillerme

II Volet financier

4. L'investissement en 2019

4.2 Les amortissements 2019 de la collectivité

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2016	2017	2018
Montant des amortissements	1 721 444,00 €	1 770 378,24 €	1 952 730 €

5. Programme prévisionnels de travaux 2020

Commune	Identification	Catégorie	Coût global projet (€ HT)	Inscription programme travaux 2020 (€ HT)
ALLEMONT	Fin DUP STEP RIVIER	-	16 859,00 €	8 000,00 €
LE BOUG D'OISANS	Rues Béal de la Fontaine et St Jean	Travaux coordonnées	-	63 000,00 €
2 ALPES - VENOSC	ZAC des Ougiers	Coordination commune	-	100 000,00 €
2 ALPES - CUCULET	Raccordement Lotissement le Petit C	Poursuite de projet	15 000,00 €	15 000,00 €
HUEZ EN OISANS	Route du Signal	Coordination commune	220 000,00 €	120 000,00 €
	DUP L'Horizon	-	-	5 000,00 €
LIVET ET GAVET	MES ou raccordement ancienne RD centre Gavet	réglementaire + coordination possible SEDI	70 000,00 €	70 000,00 €
	Raccordement avec ou sans MES - Salinière	réglementaire + coordination possible SEDI	1 481 594,00 €	20 000,00 €
OULLES	Remplacement collecteur du centre village	Coordination commune possible	40 804,51 €	40 804,51 €
ORNON	STEP	Poursuite de Projet	500 000,00 €	500 000,00 €
	Mise en service des collecteurs (Bascules réseaux)	Poursuite de projet	35 000,00 €	35 000,00 €
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS	STEP Bérarde	subventions	572 761,75 €	20 000,00 €
AQUAVALLEES	Mesures compensatoires	Mesures compensatoires	200 000,00 €	200 000,00 €
REGIE AC	Entretien réseau 2020	Entretien réseau 2020	-	200 000,00 €
REGIE AC	Préparation programme 2021	Préparation programme 2021	-	50 000,00 €
REGIE AC	Diagnostic permanent	Diagnostic permanent	-	85 000,00 €
				1 531 804,51 €

III Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1.1 Station d'épuration Aquavallées - Bourg d'Oisans

10 communes raccordées en 2019

	Population totale permanente	Population saisonnière	Population raccordée
Allemont	1026	991	1617
Auris en Oisans	203	4315	4516
Huez en Oisans	1446	30000	31400
La Garde en Oisans	109	240	81
Le Bourg d'Oisans	3352	906	3436
Le Freney d'Oisans	258	393	567
2 Alpes	2019	34987	36706
Vaujany	303	4450	4673
Oz en Oisans	239	2566	2845
Villard Reculas	62	1480	1540
TOTAL	**9017**	**80328**	**87381**

III Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1/ Durant l'année 2019 :

- **Les volumes :**
  - Q entrées : 3 403 674 m³
  - Q sorties : 3 480 474 m³
- **La température des eaux traités :** 12°C en moyenne
- **Consommation d'eau potable :** 6 356 m³
- **Consommation d'électricité :** 2 584 241kWh
- **Consommation réactifs file eau :**
  - Chaux : 30 110 kg
  - Chlorure ferrique : 138 75 kg
  - Polymère : 2 292 kg
- **Consommation réactifs file boues :**
  - Chaux : 4 178 kg
  - Polymère : 3 411 kg
- **Consommation réactif désodorisation de l'air :**
  - Soude : 1 004 kg
  - Javel : 3 639 kg

2/ Charges moyennes en 2019

STEP Aquavallées charges moyennes 2019

	ENTRÉE							
	Débit m³/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	N-NH4 kg/j	Nk kg/j	NGl kg/j	Pt kg/j
Janvier	9203	1436	3770,4	1845,2	361,9	549,9	549,9	61,1
Février	11281	1946,4	5064,4	2475	439,5	668,3	668,3	74,1
Mars	12808	1635,8	4136,4	2159,2	339	497,4	497,4	70,1
Avril	11564	713,3	2143,7	1025,4	223,9	303,5	303,5	31,6
Mai	9538	131,9	756,7	284,4	62,3	84,2	84,2	54,9
Juin	8038	258,6	1084,3	486,1	60,2	121,9	121,9	13,3
Juillet	7736	570,4	2252,4	1126	227,4	304,8	304,8	31,8
Aout	7263	918,8	2341,6	1000,4	189,5	295,8	295,8	32,5
Septembre	5279	362,9	1004,6	562,8	63,9	92	92	11,3
Octobre	7053	165,1	919,7	388,7	64,8	83,1	83,1	7,4
Novembre	9511	196,4	754,5	399,6	65,7	83	83	15,4
Decembre	12724	1485	2135,8	1136	248,4	393,8	393,8	25,6
Moyenne	**9333**	**818,4**	**2197**	**1074,1**	**195,5**	**289,8**	**289,8**	**35,8**

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance III

1. Autosurveillance des stations d'épuration

	SORTIE									
	Débit m³/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	Nk kg/j	NGl kg/j	Pt kg/j
Janvier	4050,7	77,9	358,5	91,6	265,3	6,9	176,8	303,6	487,3	10
Février	3944,3	117,5	539,3	155	306,9	11,7	114,4	401,8	528	14,8
Mars	4210,5	66,1	468,8	156,8	204,3	11,1	153,2	212,2	376,4	9,4
Avril	3388,7	39	198,3	47,5	113,8	4,7	177,8	44,4	226,9	3,4
Mai	3653	26,5	85,2	29,9	4,6	0,5	60,4	5,5	66,5	1,4
Juin	3278	22,6	88,7	29	4,5	0,2	86,1	5,3	91,6	3,5
Juillet	3748,2	22	181,9	63,7	36,8	4,7	188,7	42	127,4	6,8
Aout	3646,7	32,8	200,7	76	22,4	1,2	199,2	26,9	227,2	7
Septembre	2831,4	20,2	90,4	48,4	*	7,4	69,5	9,3	86,2	4,6
Octobre	3097,6	*	*	49,1	3,9	4,2	72,4	6,3	82,9	3,2
Novembre	3608,6	31,5	132	*	*	3,6	69,1	9,3	81,9	6,7
Decembre	4081	60,4	218,5	83,2	34,5	8,2	225,3	69,7	303,1	6,8
Moyenne	**3628,2**	**47**	**232,9**	**75,5**	**99,7**	**5,4**	**132,7**	**94,7**	**223,8**	**6,5**

	RENDEMENT DE TRAITEMENT						
	DBO5 %	DCO %	MeS %	N-NH4 %	Nk %	NGl %	Pt %
Janvier	94,60%	90,50%	95,20%	31,00%	48,10%	10,00%	83,80%
Février	93,80%	89,30%	93,50%	30,30%	40,40%	21,60%	80,50%
Mars	96,00%	88,60%	92,90%	43,60%	60,50%	24,60%	86,20%
Avril	93,10%	90,00%	94,40%	50,00%	85,40%	25,10%	89,10%
Mai	78,70%	88,80%	88,30%	92,60%	93,40%	21,30%	89,10%
Juin	89,50%	91,60%	93,40%	92,50%	95,70%	24,80%	73,50%
Juillet	95,60%	91,80%	93,00%	83,80%	86,20%	56,80%	78,30%
Aout	96,30%	91,20%	91,60%	89,70%	92,00%	26,10%	78,50%
Septembre	93,20%	87,70%	88,00%	*	90,00%	5,80%	55,30%
Octobre	*	*	84,30%	94,00%	92,50%	0,30%	57,20%
Novembre	65,50%	66,80%	*	*	88,80%	1,30%	56,40%
Decembre	88,50%	87,40%	91,40%	74,90%	86,10%	19,70%	72,20%
Moyenne	**89,50%**	**87,60%**	**91,50%**	**68,20%**	**79,90%**	**19,80%**	**75,00%**

III Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

	SATURATION MOYENNE /CAPA DE RÉFÉRENCE				
	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MeS kg/j	Nk kg/j	Pt kg/j
Janvier	37,00%	43,70%	55,80%	56,80%	31,60%
Février	52,60%	61,00%	79,80%	77,30%	29,60%
Mars	44,20%	49,80%	69,70%	57,50%	28,00%
Avril	19,30%	25,80%	33,10%	35,10%	12,60%
Mai	3,60%	9,10%	9,20%	9,70%	22,00%
Juin	7,00%	13,10%	15,70%	14,10%	5,30%
Juillet	15,40%	27,10%	36,30%	35,20%	12,70%
Aout	24,80%	28,20%	32,30%	34,20%	13,00%
Septembre	7,00%	9,00%	10,90%	8,20%	7,30%
Octobre	3,20%	8,20%	7,50%	7,40%	4,80%
Novembre	3,80%	6,70%	7,70%	7,40%	9,90%
Decembre	28,80%	19,10%	22,00%	35,20%	16,50%
Moyenne	**20,60%**	**25,10%**	**31,70%**	**31,50%**	**16,10%**

3/ Les apports extérieurs en 2019

- **Matières de curage :** 227 m³
- **Boues en provenance des petites STEP :** 0 m³
- **Matières de vidanges dépotées :** 591 m³

4/ Sous-produits et déchets d'épuration en 2019

- **Boues produites :** 554 751 Kg de matières sèches (MS)
- **Boues évacuées :** 528 606 kg de matières sèches (MS)
- **Refus de dégrillage :** 10 300 m³

5/ Bilan 24h : 104 bilans en 2019

Valeurs moyennes annuelles

- **Q : entrée :** 9 390 m³/j **sortie :** 9 612 m³/j
- **DBO5 : entrée :** 89.4 mg/l **sortie :** 6 mg/l
- **DCO : entrée :** 257.6 mg/l **sortie :** 25 mg/l
- **MES : entrée :** 125.7 mg/l **sortie :** 9 mg/l
- **N- NH4 : entrée :** 22.5 mg/l **sortie :** 13 mg/l
- **NTK : entrée :** 33.5 mg/l **sortie :** 14.88 mg/l
- **Pt : entrée :** 4.2 mg/l **sortie :** 0.52 mg/l

Ratios moyens annuel (entrée)

- **DCO/DBO :** 3.7
- **MES/DBO :** 1.7
- **DBO/NTK :** 2.6
- **DBO/Pt :** 24

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance III

1. Autosurveillance des stations d'épuration

1.2 Station d'épuration Basse Romanche - Gavet

Nombre d'équivalent habitant : 9 400 EH

Normes de rejets :

- DBO 5 < 25 mg/l ou rendements > 94 %
- DCO < 125 mg/l ou rendements > 84 %
- MES < 35 mg/l ou rendements > 96 %
- NTK < 10 mg/l ou rendements > 90 %
- Pt rendements > 59 %

Ratios moyens :

- DCO/DBO5 : 2,82
- MES/DBO : 1,49
- DBO/NTK : 2,15
- DBO/Pt : 20,33

STEP Basse Romanche - Charges moyennes entrée

Date du Bilan	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
	m³/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
06/01/2019	275	25	63	27	8,7	0,9
18/02/2019	407	26	64	32	8,8	0,9
02/03/2019	481	54	178	95		
19/04/2019	272	11	39	9	6,4	0,6
31/05/2019	295	14	43	10		
19/06/2019	351	6	37	19	6,3	0,4
09/07/2019	353	44	89	48		
08/08/2019	177	4	19	11	2,7	0,4
26/09/2019	203	8	28	6		
21/10/2019	1 154	32	124	48		
12/11/2019	242	2	13	5		
29/12/2019	482	26	67	16	10,7	0,6
Moyenne	**391**	**21**	**63,67**	**27,17**	**7,27**	**0,63**

III Indicateurs de performance

1. Autosurveillance des stations d'épuration

STEP Basse Romanche - Charges moyennes sortie

Date du Bilan	Débit	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
	m³/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
06/01/2019	291	2,3	7,9	2,4	8,7	0,1
18/02/2019	425	2,6	14,9	4	20	0,6
02/03/2019	493	3,5	23,2	5,9		
19/04/2019	293	0,9	5,9	0,6	2,2	0,3
31/05/2019	316	0,9	4,7	0,9		
19/06/2019	378	1,1	4,9	0,8	0,4	0,2
09/07/2019	375	5,6	7,5	1,9		
08/08/2019	199	0,6	2,6	0,6	0,2	0,4
26/09/2019	217	0,7	3,5	1,5		
21/10/2019	1 216	3,6	14,6	4,9		
12/11/2019	267	0,8	1,9	1,1		
29/12/2019	514	1,5	10,8	5,1	8,2	0,2
Moyenne	**415,33**	**2,01**	**8,53**	**2,48**	**6,62**	**0,3**

STEP Basse Romanche - Rendements

Date du Bilan	DBO5	DCO	MeS	NH4	NTK	NGL	Pt
	%	%	%	%	%	%	%
06/01/2019	90,60%	87,50%	91,00%	-30,60%	-0,30%	-12,10%	84,00%
18/02/2019	90,30%	76,90%	87,50%	-193,30%	-126,10%	-131,20%	36,70%
02/03/2019	93,60%	87,00%	93,80%				
19/04/2019	91,80%	84,80%	93,50%	60,90%	65,20%	61,90%	56,70%
31/05/2019	93,20%	88,80%	90,40%				
19/06/2019	81,10%	86,70%	96,10%	96,10%	94,00%	90,80%	57,20%
09/07/2019	87,20%	91,60%	96,10%				
08/08/2019	86,30%	86,10%	94,80%	92,00%	92,70%	86,30%	-3,50%
26/09/2019	91,90%	87,80%	74,60%				
21/10/2019	88,50%	88,20%	89,80%				
12/11/2019	52,70%	85,70%	78,70%				
29/12/2019	94,00%	84,00%	68,80%	23,00%	23,60%	23,60%	63,10%
Moyenne	**86,80%**	**86,30%**	**87,90%**	**8,00%**	**24,90%**	**19,90%**	**49,00%**

Indicateurs de performance III
1. Autosurveillance des stations d'épuration

1.3 Station d'épuration Les Granges - Saint Christophe en Oisans

Nombre d'équivalent habitant : 450 EH

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats (concentration moyenne)

- DBO5 : entrée 200 mg/l / sortie 9,85 mg/l
- DCO : entrée 616,5 mg/l / sortie 40,5 mg/l
- MES : entée 230 mg/l / sortie 17,8 mg/l
- NTK : entrée 73 mg/l / sortie 9,25 mg/l
- Pt : entrée 7,2 mg/l / sortie 3,7 mg/l

Ratios moyens :

- DCO/DBO5 : 3,08
- MES/DBO5 : 1,15
- DBO5/NTK : 2,74
- DBO5/Pt : 27,78

Bilans 24h - 2019 - STEP des Granges

bilan du 14/07/2019 de minuit à minuit

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	P tot
	m3/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	12,48	550	1160	720	109	71	17
Sortie	13,48	6	44	9,6	5,5	5	3,4
Rendement (%)		**98,9**	**96,2**	**98,7**	**95**	**93**	**80**

Bilan du 18/08/2019 de minuit à minuit

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	P tot
	m3/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	25,34	250	728	300	99	77	9,6
Sortie	23,33	8	94	23	30	26	6,5
Rendement (%)		**96,8**	**87,1**	**92,3**	**69,7**	**66,2**	**32,3**

1.4 Station d'épuration Le Couard - Le Bourg d'Oisans (valeurs 2014 inchangées depuis)

Nombre d'équivalent habitant : 70

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats (Bilan 24h du 12/07/2016)

- DBO5 : entrée 160 mg/l / sortie 6 mg/l
- DCO : entrée 432 mg/l / sortie 67 mg/l
- MES : entée 130 mg/l / sortie 9,5 mg/l
- NTK : entrée 64 mg/l / sortie 73 mg/l
- Pt : entrée 6,8 mg/l / sortie 11 mg/l

III

Indicateurs de performance

1.5 Station d'épuration de Villard-Reymond

Nombre d'équivalent habitant : 75

Normes de rejets :

- DBO 5 < 35 mg/l ou rendements > 60 %
- DCO rendements > 60 %
- MES rendements > 50 %

Résultats

(Bilan 24h du 18/06/2018 à 12h au 19/06/2018 à 12h)

- DBO5 : entrée 160 mg/l / sortie 6 mg/l
- DCO : entrée 432 mg/l / sortie 67 mg/l
- MES : entée 130 mg/l / sortie 9,5 mg/l
- NTK : entrée 64 mg/l / sortie 73 mg/l
- Pt : entrée 6,8 mg/l / sortie 11 mg/l

Bilan 24h - 2018 - STEP Villard-Reymond

bilan du 18/06/2018 à 12h au 18/06/2018 à 12h

résultats	Débit	DBO5	DCO	MES	NTK	P tot
	m3/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Entrée	2,16	190	483	150	79	7,8
Sortie	2,16	10	89	8,2	37	7,5
Rendement (%)		**94,7**	**81,6**	**94,5**	**53,2**	**3,8**

Indicateurs de performance

III

2. Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, relative à la connaissance et au contrôle des effluents de temps sec et de temps de pluie, sur des réseaux unitaires en particulier, en droit des déversoirs d'orage avec la part rejetée au milieu récepteur, la Régie d'assainissement collectif du SACO a réalisé l'opération de l'instrumentation des réseaux et points de rejet de ses réseaux d'assainissement.

Ci-dessous les différents sites équipés par l'autosurveillance en 2019 en fonction des obligations réglementaires.

Les ouvrages de plus de 600 kg/j de DBO5

	Type	commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Les Granges	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Les Alberges	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Sarenne	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Freney	Trop plein du poste de refoulement	LE FRENEY D OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Dessableur Huez Village	Trop plein du dessableur	HUEZ EN OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Dessableur VFD Alpe d'Huez	Trop plein du dessableur	HUEZ EN OISANS	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées
Les Perrons	Trop plein du poste de refoulement	LES DEUX ALPES STATION	> 600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

III Indicateurs de performance

2. Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Les ouvrages compris entre 120 et 600 kg/j de DBO5

	Type	commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Les Ateliers	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 120 Kg/j de DBO5	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Le Pont Rouge	Trop plein du poste de refoulement	LE BOURG D OISANS	> 120 Kg/j de DBO5	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Eau d'Olle	Trop plein du poste de refoulement	OZ EN OISANS	> 120 Kg/j de DBO5	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
Auris (ancienne STEP)	Trop plein du poste de refoulement	Auris en Oisans	> 120 Kg/j de DBO5	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés

Bilan des déversements 2019

Condition temps sec : pluie = 0 mm à J ; Condition temps pluie : H > 0 mm à J (pas de ressuyage)

Répartition des déversements	Déversements de temps sec							Déversements de temps de pluie						
	Nombre de jours	Volume (m³)	DBO5 (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)	Nombre de jours	Volume (m³)	DBO5 (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Pt (kg)
DO Pont Rouge	2	559	NC	NC	NC	NC	NC	30	6 209	NC	NC	NC	NC	NC
DO eau d'Olle	19	313	NC	NC	NC	NC	NC	35	3 644	NC	NC	NC	NC	NC
DO 2 Alpes	7	737	112	249	145	25	3	12	2 771	349	829	500	84	9
DO du Freney	2	342	50	203	91	10	1	12	3 175	568	1 996	997	111	15
DO des Alberges	0	0	0	0	0	0	0	1	38	0	0	0	0	0
DO Bas Huez	6	780	162	439	178	27	5	12	1 001	197	530	217	30	5
DO Huez VFD	1	0	NC	NC	NC	NC	NC	3	55	NC	NC	NC	NC	NC
DO de Sarenne	5	594	26	106	66	10	1	10	2 085	270	625	396	63	7
DO anc. steu Auris	0	0	NC	NC	NC	NC	NC	0	0	NC	NC	NC	NC	NC
DO des Ateliers	1	34	NC	NC	NC	NC	NC	18	8 721	NC	NC	NC	NC	NC
DO des Granges	8	7 536	688	1 780	1 056	245	28	39	48 440	3 254	9 093	5 350	1 438	159
Totaux	11	10 895	1 038	2 777	1 536	318	38	92	76 138	4 638	13 074	7 461	1 725	196

NC = Non Concerné

Indicateurs de performance III

3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et de transit

En 2019 a été lancé un vaste plan de recensement, de cartographie, et de mise à jour de la base existante de l'assainissement. Un marché a été passé avec la société scercl pour ce faire. Une grosse partie des plans (pdf, dwg...) a donc été formalisée pour intégration dans le SIG intercommunal courant 2019.

En 2019 a été fait l'intégration de l'ensemble de ses plans

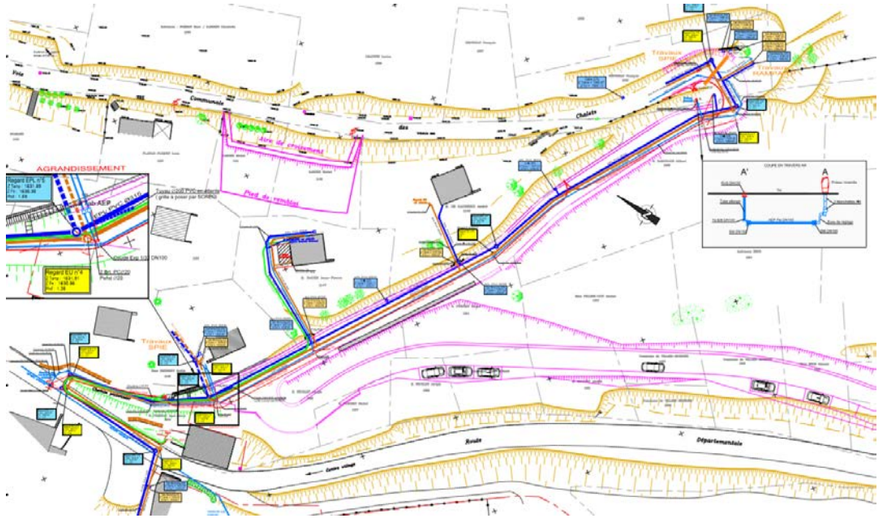

III Indicateurs de performance

3. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte et de transit

En 2019,

		Nombre de points obtenus
A : Plan des réseaux (15 points)	**Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées** mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	**10/10**
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	**5/5**
B : Inventaire des réseaux (30 points)	**Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environne- ment ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253).La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	**8/10**
	Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux :	**3/3**
C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)	Le plan des réseaux comporte une **information géographique** précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (aujourd'hui environ 30%)	**4/10**
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%**. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	**0/5**
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	**10/10**
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	**7/10**
	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branche- ments pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	**2/10**
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ..)	**7/10**
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	**10/10**
	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	**7/10**
TOTAL		**73/120 point**

I Caractéristiques du service

1. Création et mode de gestion du service

- 409 Installations
- 35,8 % d'installations conformes en 2019 chez les particuliers en ANC

La loi sur l'eau de 2006 impose aux communes d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. C'est pourquoi, à l'initiative du SACO, il a été décidé de créer un SPANC intercommunal à la carte, qui regroupe la majorité des communes de l'Oisans, afin de mutualiser les moyens et de réduire les coûts à la charge des administrés.

EN 2011, le conseil syndical a décidé :

- De créer un service public d'assainissement non collectif pour les communes qui ont décidé de transférer leur compétence en matière d'assainissement non collectif
- De limiter la compétence aux opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes
  - Pour les installations en projet : vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages
  - Pour les installations existantes : contrôle de l'état initial pour dresser un diagnostic de l'ouvrage et du bon entretien ainsi que du fonctionnement périodique
- D'assurer la gestion du service en régie

EN 2013 :

le conseil syndical a décidé de prendre en compte une **nouvelle compétence** « réhabilitation et contrôle de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif ». Cette compétence permet au service d'accompagner les particuliers pour la remise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif.

Suez Environnement, par contrat de prestations de service, effectue les diagnostics des installations existantes, ainsi que les contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations.

I

Caractéristiques du service

2. Les missions et actions du service SPANC

2.1 Les missions du service

Mission de Contrôle De l'Équipement

Le fonctionnement de la mission de contrôle se divise en deux phases :

- **Une phase de diagnostic (contrôles).** Cette phase est définie par la réglementation (date butoir au 31/12/2012). Durant cette phase, une vague de contrôle est menée sur l'ensemble des installations des communes ayant déléguées la compétence.
- **Une phase de contrôles périodiques.** Cette phase correspond à la mise en place d'un cycle de visite des installations tous les 10 ans (entre deux visites selon la réglementation).

Mission de Contrôle de Conception de l'Anc (Assainissement non collectif)

Cette démarche intègre les situations suivantes :

- **les habitations existantes** équipées d'un système d'assainissement non conforme ou dysfonctionnant,
- **la construction d'une habitation** (ou d'un ensemble de logements) neuve en zone d'assainissement non collectif,
- **la vente d'une habitation** (zone d'assainissement non collectif)

Le contrôle de conception pour les ouvrages d'assainissement neufs comporte 2 étapes :

- **Contrôle sur plan** de la conception des installations neuves,
- **Contrôle lors de la vente** d'une habitation (nécessite un déplacement).

Mission de Contrôle de Réalisation de l'Anc (assainissement non collectif)

Elle consiste en la réalisation de mise en conformité (ou de création) de l'installation d'ANC. A la demande des particuliers qui mandatent le SACO, celui-ci les accompagne dans cette démanche et garantit la bonne exécution des travaux. Le SACO a également fait le choix de l'accompagnement financier par l'intermédiaire du CD38 qui subventionne les réhabilitations à hauteur de 25 % du coût de l'installation dans la limite de 3 600 € par installation..

2.2 Les actions du service

Le service public d'assainissement non collectif se développe en Oisans depuis 2012. Les obligations réglementaires de diagnostics de l'ensemble des installations est toujours d'actualité. En cas de vente d'un bien immobilier, il est également obligatoire.

En plus des diagnostics, le service assure également le suivi de la réhabilitions des équipements et gère les dossiers de demandes d'aides à la réhabilitation.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Caractéristiques du service

2. Les missions et actions du service SPANC

I

2.3 Tarification 2019

De la même manière que les usagers du réseau public de collecte des eaux usées paient une redevance spécifique, les propriétaires d'habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Le montant de la redevance est fixe. Il diffère selon la nature des missions de contrôle.

Tarifs 2019

Libellé des prix	Tarifs unitaires en € HT
Contrôle de conception (dossier)	70,00€
Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	90,00€
Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	170,00€
Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	90,00€
Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	170,00€
Passage improductif suite à l'absence du client au 1er rendez-vous fixé et nécessitant une 2ème intervention	50,00€

3. Projection 2020

Le SPANC va relancer en 2020 l'ensemble des diagnostics restant à réaliser sur certaines communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif, comme les communes de Bourg d'Oisans, Allemont et Livet-et-Gavet, qui présentent la majorité des installations d'assainissement individuelles.

Nouveau prestataire NICOT INGENIEUR CONSEILS avec réalisation des études géotechniques.

II Volet financier

1. Budget 2019

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est financé par les usagers et les financeurs publics (subventions). Il permet de réaliser les diagnostics d'installations d'assainissement non collectif de seize collectivités et accompagne les usagers sur les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

- Total Dépenses d'exploitation : 56 497.00 €
- Total Recettes d'exploitation : 56 497.00 €

Fonctionnement

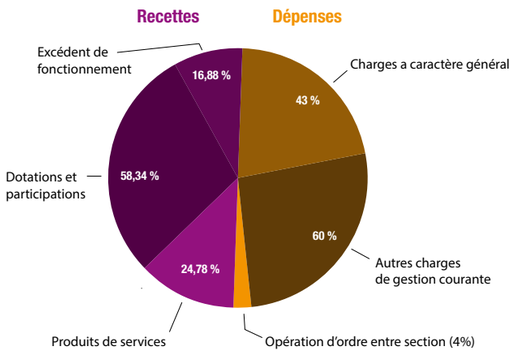

- Total Dépenses d'investissement : 3 818.00 €
- Total Recettes d'investissement : 3 818.00 €

Investissement

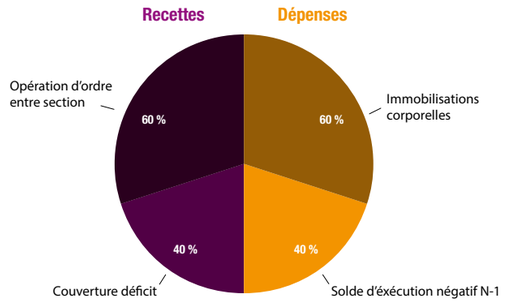

2. État de la dette au 31/12/2019

Extinction de la dette au 31/12/2017.

Pour mémoire, la dette d'un montant de 18 000 €, sur une période de 5 ans (2013-2017) a concerné l'équipement du service SPANC : achat d'un véhicule et acquisition de logiciels spécialisés.

Indicateurs de performance III

1. Contrôles 2019

Commune	Types de Contrôles			Conformité des installations			
	Contrôle de l'Existant	Contrôle pour Transaction	Contrôles de réalisation	Filière conforme	avec réserves*	Filière non conforme	Contrôles
Besse-en-Oisans	0	1	0	0	0	1	1
Le Bourg d'Oisans	0	5	1	3	0	2	6
La Garde	0	2	0	0	0	2	2
Livet-et-Gavet	1	0	1	1	1	0	2
TOTAL	1	8	2	4	1	5	11

*avec réserves : Comprend les filières telles que FILIERE SATISFAISANTE, FILIERE ACCEPTABLE SOUS RESERVES AVEC FAIBLE POLLUTION, ou CONFORME AVEC RESERVES (exemple : pas d'accès à la filière de traitement)

2. Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Installations conformes	11	21	7	8	3	9	10	4
Installations conformes avec réserves	0	2	0	7	2	23	6	1
Installations non conformes	46	40	16	23	18	44	17	6
CONFORMES	11	34	41	56	61	93	109	114
NON CONFORMES	46	86	102	125	143	187	204	210
Taux de conformité par an	19,30%	36,51%	30,43%	39,47%	21,74%	42,11%	48,48%	45,45%
Evolution du taux de conformité global	19,30%	28,33%	28,67%	30,94%	29,90%	33,21%	34,82%	35,19%

III Indicateurs de performance

3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	**oui**	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	**oui**	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	**oui**	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	**oui**	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	**non**	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	**non**	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	**non**	10	0
TOTAL			**140**	**100**

Equipements et infrastructures

Les postes de refoulement et de relevage (50)

- PR Allemont Champeau
- PR Allemont Cité du Plan
- PR Allemont La Traverse
- PR Allemont Cité EDF
- PR Allemont Guinguette
- PR Auris Clapier
- PR Auris La Balme
- PR Bourg d'Oisans Les Granges
- PR Bourg d'Oisans Sarenne
- PR Bourg d'Oisans Les Alberges
- PR Bourg d'Oisans Pont Rouge
- PR Bourg d'Oisans Grand Renaud
- PR Bourg d'Oisans La Paute 1
- PR Bourg d'Oisans La Paute 2 Départementale
- PR Bourg d'Oisans Les Sables
- PR Bourg d'Oisans Rochetaillée Hôtel
- PR Bourg d'Oisans Rochetaillée Camping
- PR Bourg d'Oisans Zone du Rat
- PR Bourg d'Oisans Le Vernis
- PR Bourg d'Oisans Eglise des Sables
- PR Bourg d'Oisans Piscine
- PR Bourg d'Oisans Le Vert
- PR Bourg d'Oisans Raffours des Champs
- PR Bourg d'Oisans Raffours principal
- PR Bourg d'Oisans Raffours injection
- PR Bourg d'Oisans Ateliers
- PR Boug d'Oisans Bord de Rive
- PR Bourg d'Oisans Maquis
- PR Freney
- PR Gavet - Stade
- PR Mont de Lans Tennis
- PR Mont de Lans Mairie
- PR Oz Eau d'Olle
- PR Oz Raffours Village
- PR Venosc Deux Alpes
- PR Venosc Pont des Ougiers

Les stations d'épuration (STEP)

- **STEP Aquavallées**
  Bourg d'Oisans – 61 667 EH (86 000 EH d'ici 2020)
- **STEP Base Romanche**
  Gavet – 9 400 EH
- **STEP des Granges**
  St Christophe en Oisans – 450 EH
- **STEP du Couard**
  Bourg d'Oisans – 70 EH
- **STEP de Villard Reymond**
  Villard Reymond – 75 EH
- **STEP du Villaret**
  Villard Reymond – 20 EH
- **STEP de Cuculet**
  Mont de Lans – 120 EH

Les linéaires de réseaux

- Réseaux unitaires : 39.8 km
- Réseaux Eaux usées : 238 km

L'équipe du SACO

Sabine Tomaszewski
Budget, comptabilité

Quentin Bonnard
Technicien assainissement

Florent Malterre
Directeur général
des services

Karen Taillefer
Chargée de communication

Audrey Paoli
Technicienne assainissement

Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche

1 bis, rue Humbert
BP 50
38520 Le Bourg d'Oisans

04 76 11 01 09

04 76 11 01 65

www.saco-assainissement.fr

Rédaction : Florent MALTERRE, Audrey Paoli, Sabine Tomaszewski, Quentin Bonnard

Conception graphique : Oisans Tourisme

Crédit photos : SACO

Impression : Manufacture d'Histoires Deux-Ponts